

CSCF : Instructions aux auteurs

“Fauna Helvetica” est une série de la SES et du CSCF consacrée à la publication irrégulière d'ouvrages synthétiques concernant la faune suisse : clés de détermination, atlas de distribution, catalogues. La formule la plus pratique et la plus attractive est celle qui associe, pour un groupe donné, une clé de détermination de toutes les espèces de Suisse à une partie résumant les connaissances acquises sur leur écologie et leur distribution. Dans la plupart des cas, les chapitres introductifs et les clés de détermination sont bilingues (f/a), parfois trilingues. Les textes par espèces sont le plus souvent dans la langue de l'auteur. Pour assurer un contenu de haute qualité et un déroulement harmonieux du travail rédactionnel, les auteurs sont priés de respecter les points suivants.

1. Avant de réaliser le manuscrit, le ou les auteur(s) discutent avec les rédacteurs du contenu général de l'ouvrage et des détails techniques devant faciliter sa publication. A la suite de cette entrevue, un document résumant les décisions prises est rédigé et fourni à chacun.

2. Sauf autre accord explicite de la rédaction et/ou des auteurs, le manuscrit est soumis au secrétariat du CSCF sous forme d'un fichier électronique accompagné d'une copie-papier. Les textes y sont imprimés avec un interligne 1,5.

3. Les illustrations peuvent être livrées sous forme de diapositives nettes et bien contrastées ou de dessins au trait de bonne qualité. Si des illustrations non originales sont proposées, l'autorisation de leur reproduction doit impérativement avoir été obtenue au préalable auprès des personnes physiques ou morales auxquelles elles appartiennent (respect des droits d'auteurs).

Pour rappel: «231.1Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) du 9 octobre 1992 (Etat le 23 juillet 2002)

Art. 29 Généralités

1 L'oeuvre, qu'elle soit fixée sur un support matériel ou non, est protégée par le droit d'auteur dès sa création.

2 La protection prend fin:

b. pour toutes les autres oeuvres, 70 ans après le décès de l'auteur.

3 La protection cesse s'il y a lieu d'admettre que l'auteur est décédé depuis plus de 70 ans.

Art. 30 Coauteurs

1 Si l'oeuvre a été créée par plusieurs personnes (art. 7), la protection prend fin:

b. pour toutes les autres oeuvres, 70 ans après le décès du dernier coauteur survivant.

2 Si les apports respectifs peuvent être disjoints, ... ou respectivement 70 ans après le décès de son auteur.»

L'origine des illustrations doit impérativement être citée dans le texte. Toutes les illustrations doivent être numérotées.

Les illustrations (photos, dessins et graphiques) peuvent aussi être fournies sous forme numérisée. Les points suivants doivent être respectés :

- leur taille initiale (largeur x hauteur) doit au minimum égaler ou mieux excéder leur taille définitive de publication;
- leur résolution doit être au minimum de 300 dpi.

- pour les photos ou diapositives couleur (RGB), les fichiers sont fournis préférentiellement en format TIFF, au minimum au format JPG haute définition
- pour les graphiques couleurs (Indexed color), les fichiers sont fournis au format TIFF;
- pour les photos, les dessins ou graphiques noir/blanc (Greyscale), les fichiers sont fournis en format TIFF
- pour les dessins au trait réalisés sur ordinateur (vectoriels), les fichiers sont fournis aux formats EPS ou DXF.

4. La version électronique du manuscrit (texte) doit être fournie en fichier de format RTF. Le texte ne doit pas être mis en page, à l'exception des noms latins des genres et des espèces qui figureront en italique et, dans la bibliographie uniquement, des noms d'auteurs qui figureront en petites capitales. Les tableaux compatibles avec le format RTF sont placés à la fin du texte. Chaque tableau occupe une seule page et est accompagné de sa légende. Les légendes des illustrations sont également rassemblées à la fin du texte. Leur numérotation doit impérativement correspondre à celle des illustrations auxquelles elles se rapportent.

Les tableaux peuvent aussi être fournis en fichiers séparés au format standard Excel ou Word.

5. Pour tous les problèmes nomenclaturaux, les règles stipulées dans la dernière édition du Codex International de Nomenclature Zoologique doivent être suivies à la lettre.

6. Dans le texte les renvois à la bibliographie sont rédigés de la manière suivante : White & Brown (2001) ... ou (White & Brown, 2001). Les références bibliographiques, dans lesquelles les noms de revues ne sont pas abrégés, doivent répondre au modèle suivant :

Référence à un article de revue :

BAUR, B., CORAY, A. & THORENS, PH. 1996. Die Westliche Dornschröcke, *Tetrix ceperoi* (Bolivar, 1887) – eine für die Schweiz neue Heuschreckenart (Saltatoria : Tetrigidae). Mitteilungen der Schweizerischen Entomologischen Gesellschaft 69: 457-463.

Référence à un ouvrage :

BELLMANN, H. & LUQUET, G. 1995. Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé, Lausanne – Paris : 383 pp.

Référence à un article publié dans un ouvrage :

HARZ, K. 1960. Geradflügler oder Orthoperen (Blattodea, Mantodea, Saltatoria, Dermaptera). In : DAHL, F.: Die Tierwelt Deutschlands und der angrenzenden Meeresteile, 46. Teil. Gustav Fischer Verlag, Jena: 232 pp.

7. A la réception du manuscrit, qui doit être une version définitive, la rédaction considère que tous les auteurs impliqués sont d'accord avec son contenu. La rédaction n'accepte pas de version provisoire.

8. La rédaction demandera pour tous les manuscrits une ou plusieurs expertises. Les experts peuvent, sur demande, rester anonymes.

9. Sur la base de cette expertise, la rédaction peut proposer certaines corrections ou certains changements aux auteurs. Les auteurs doivent en tenir compte pour préparer

la version prête à l'impression. À partir de ce moment, aucune autre modification ne sera admise.

10. À la soumission de la version prête à l'impression, les auteurs signent une renonciation aux droits d'auteurs. Ces droits d'auteurs deviennent propriété de la SES et du CSCF. La publication dans la série "Fauna Helvetica" est gratuite. L'auteur recevra 10 exemplaires gratuits par volume. Si il y a plusieurs auteurs, l'ensemble des auteurs recevra 20 exemplaires. Chaque exemplaire supplémentaire sera facturé avec un rabais de 20% sur le prix de vente.